

# **Partie 2**

## **Les étapes pour candidater**

# 1. L'éligibilité

# L'éligibilité

## ESMS éligibles

Au sujet des conditions d'éligibilité, cf. la [FAQ](#) de la CNSA

- Tous les ESSMS mentionnés à l'article [L.312-1 du CASF](#) sont éligibles à la phase de généralisation à condition d'être dotés d'un numéro **FINESS géographique**.
- Les ESSMS doivent, pour que leur candidature à l'AAP soit recevable, **former un groupement de 15 ESSMS minimum**. Le porteur du projet doit disposer d'un numéro SIRET.
- Les organismes gestionnaires dont le nombre d'ESSMS n'atteint pas ce minimum sont invités à constituer des **regroupements** (dits « **grappes** ») pour répondre à l'AAP régional, afin de porter un projet commun et de sécuriser la mise en œuvre des projets. Les ARS apprécieront, au cas par cas, si le regroupement de moins de 15 ESSMS (ou 8 pour les territoires ultra-marins et la Corse) est éligible à l'aide.

## Champs d'intervention des établissements éligibles

**Personnes âgées**  
(Ehpad, résidences autonomie...)

**Personnes handicapées**  
(FAM, Camsp, Samsah, Esat...)

**Protection de l'enfance**  
(Mecs, CER...)

**Protection en situation de précarité**  
(CHRS, Caarud, LHSS, foyers de jeunes...)

# L'éligibilité

## Conditions d'accès au financement

- Outre la nature et le nombre d'ESSMS parties au projet, des **critères de recevabilité** d'une demande de financement sont posés par [l'instruction 2024](#).

### Le projet doit concerner une nouvelle opération

- ✓ Dans le cas d'un financement à l'équipement logiciel (situation d'acquisition), aucune mise en ordre de marche relative aux composants matériels et logiciels ne peut pas avoir lieu dans le cadre d'une contractualisation avec un éditeur avant le 16 janvier 2023 (date de parution de l'instruction 2023).

### Non redondance de financement

- ✓ Aucun des ESSMS parties au projet :
- ✓ n'a bénéficié d'un financement européen pour cette opération
- ✓ n'a bénéficié d'un précédent financement ESMS Numérique
- ✓ n'a bénéficié d'un financement SONS pour une autre solution que celle retenue ou envisagée pour cette opération.

### Conformité aux exigences nationales

- ✓ Tous les ESSMS parties au projet seront équipés de la même solution logicielle référencée Ségur ou en cours de référencement.
- ✓ Dans le cas où le logiciel serait en cours de référencement au moment du dépôt de la demande de financement, le référencement Ségur devra intervenir avant le démarrage de la phase de paramétrage du logiciel.

# L'éligibilité

## Constitution de grappe

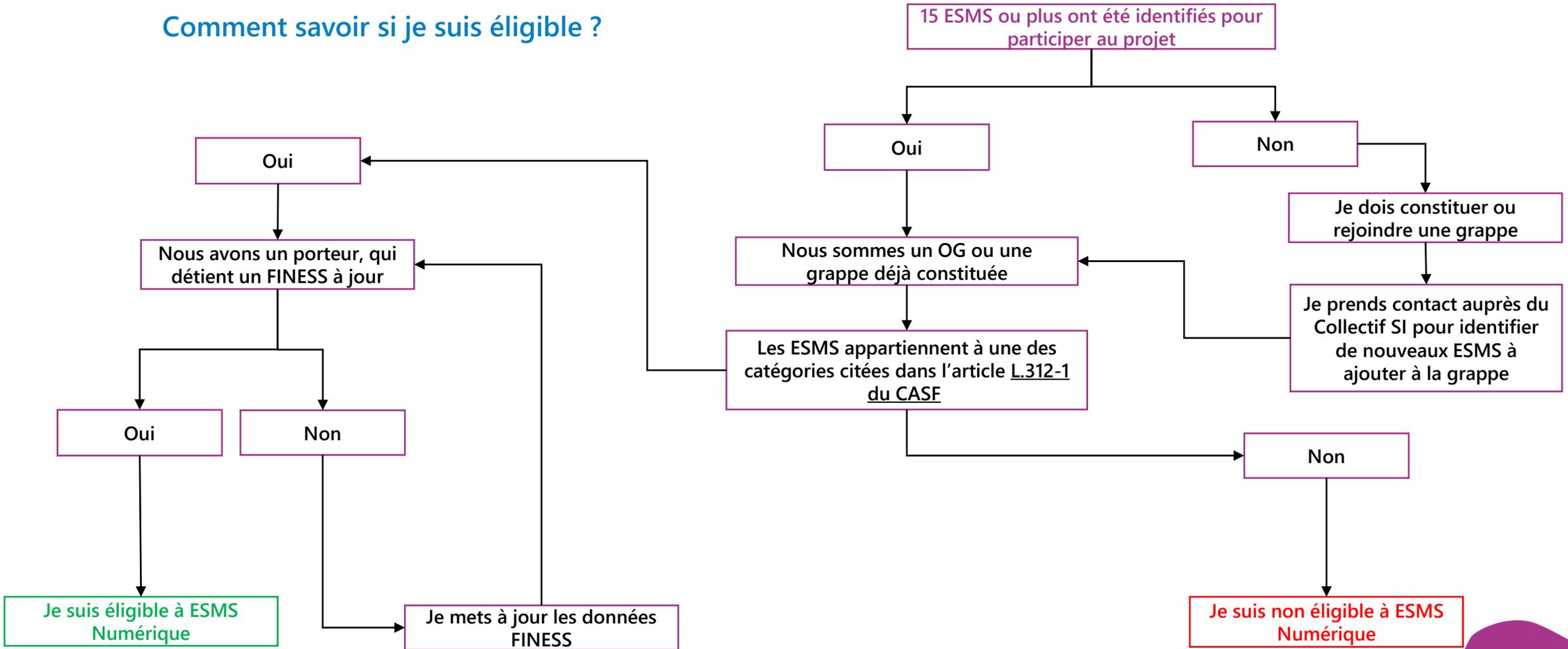
- Envoyer un mail au SESAN et au collectif SI en précisant :
  - Le nom de ma structure et/ou de l'OG
  - Mon couloir - Si Domicile, préciser le nombre d'heure de dépendance déclaré
  - Les coordonnées d'un interlocuteur afin d'être recontacté
  - Le nombre d'ESMS et leur FINESS
  - Si ma structure possède déjà un Dossier Usager Informatisé (DUI)
  - Editeur pressenti et point de contact si il y en a un
  - Si une grappe est déjà formée / si des contacts sont déjà identifiés
  
- L'échange avec le Collectif SI vise à :
  - Echanger sur votre situation actuelle et votre projet
  - Déterminer s' il faut créer une nouvelle grappe ou vous rattacher à une grappe déjà existante ou qui s'est déjà manifestée.
  - Expliquer les étapes et travaux dans le cadre de la mise en grappe

### Les points de contact

- SESAN : [siesms@sesan.fr](mailto:siesms@sesan.fr)
- Collectif SI : [idf-collectif-si@uriopss-idf.fr](mailto:idf-collectif-si@uriopss-idf.fr)

# L'éligibilité

Comment savoir si je suis éligible ?



# L'éligibilité

## Checklist du candidat

Vérification de la recevabilité du projet	OK
1. Tous les ESSMS parties au projet sont éligibles.	<input type="checkbox"/>
2. Le nombre minimum d'ESSMS par projet est respecté.	<input type="checkbox"/>
3. Tous les ESSMS parties au projet ont un numéro FINESS géographique.	<input type="checkbox"/>
4. Le porteur du projet a un numéro SIRET.	<input type="checkbox"/>
5. Le projet concerne une nouvelle opération.	<input type="checkbox"/>
6. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un financement européen pour cette opération.	<input type="checkbox"/>
7. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un précédent financement ESMS Numérique.	<input type="checkbox"/>
8. Aucun des ESSMS partie au projet n'a bénéficié d'un financement SONS pour une autre solution que celle retenue ou envisagée pour cette opération.	<input type="checkbox"/>
9. Tous les ESSMS parties au projet seront équipés de la même solution logicielle.	<input type="checkbox"/>
10. La solution logicielle est référencée Ségur ou en cours de référencement	<input type="checkbox"/>

## **2. Constitution du dossier**

# Constitution du dossier

## Pièces à fournir

- L'organisme gestionnaire d'un projet doit déposer sa demande directement via le [téléservice GALIS « PAI numérique »](#).
- Des pièces justificatives déposées directement sur la plateforme GALIS doivent accompagner toute demande de financement. Pour certaines pièces, une trame type recommandée mais non obligatoire est disponible sur le [site internet de la CNSA](#).

Pièce justificative	Obligatoire	Template CNSA
Note de présentation générale du projet (compréhension des enjeux du programme, ambition et objectifs du projet, points d'attentions, etc.), y compris la liste exacte des ESSMS parties prenantes avec un numéro FINISS géographique pour chaque établissement.	✓	
La présentation de la gouvernance du projet, en particulier comment est intégrée la mutualisation dans la gouvernance du projet.	✓	✓
La convention signée entre les structures - parties au projet.	✓	
Une lettre d'engagement permettant de s'assurer de la participation et de la bonne coordination des différents organismes parties au projet.	✓	
Le planning du projet (plannings Gantt : projet, conduite du changement, déploiement). Des jalons projet sont indiqués dans le template CNSA.	✓	✓
Plan de financement pluriannuel (3 documents à fournir : coûts du projet, coûts RH et plan de financement pluriannuel).	✓	✓
La stratégie de déploiement envisagée.	✓	✓
Le plan de conduite du changement.	✓	✓
Résultats de l'autodiagnostic de maturité du SI de chaque organisme gestionnaire de <a href="#">l'ANAP</a> .	✓	
Liste chiffrée (quantité et prix) des matériels à faire financer (si éligible).	✓	
Autorisation de l'entité nationale : dans le cas où la structure est affiliée ou rattachée à une entité nationale.		
Statuts		
Publication du JO création de l'association et modifications.		
RIB	✓	

# Constitution du dossier

## Checklist du candidat

Obligatoire

### Pièces justificatives à préparer

1. Note de présentation générale du projet
2. Présentation de la gouvernance du projet
3. Convention signée entre les structures
4. Lettre d'engagement
5. Planning du projet
6. Plan de financement pluriannuel
7. Plan de déploiement
8. Plan de conduite du changement
9. RIB
10. Résultats de l'autodiagnostic de maturité du SI
11. Liste chiffrée (quantité et prix) des matériels à faire financer (si éligible)
12. Autorisation de l'entité nationale
13. Statuts
14. Publication du JO création de l'association et modifications

Les documents doivent avoir l'une des extensions suivantes : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif

Pour la préparation des documents, il faut également consulter le « [Kit déploiement du DUI en ESMS](#) » qui s'adresse notamment aux directeurs de structure et chefs de projet.

# Constitution du dossier

## Faire son auto-évaluation

Remplir l'autodiag est un prérequis pour la candidature, cependant le résultat n'est pas déterminant/ un critère pour la sélection.

Ce questionnaire de présente sous forme d'auto-diagnostic qui permet de :

- Connaître son niveau de maturité du système d'information
- Évaluer la capacité de votre organisme gestionnaire à déployer un projet SI
- Disposer d'une trajectoire sur à 3-5 ans et établir un plan d'action adapté.

L'ensemble de ces éléments vous aideront à mettre en place votre DUI et les services socles (DMP et MSSanté).

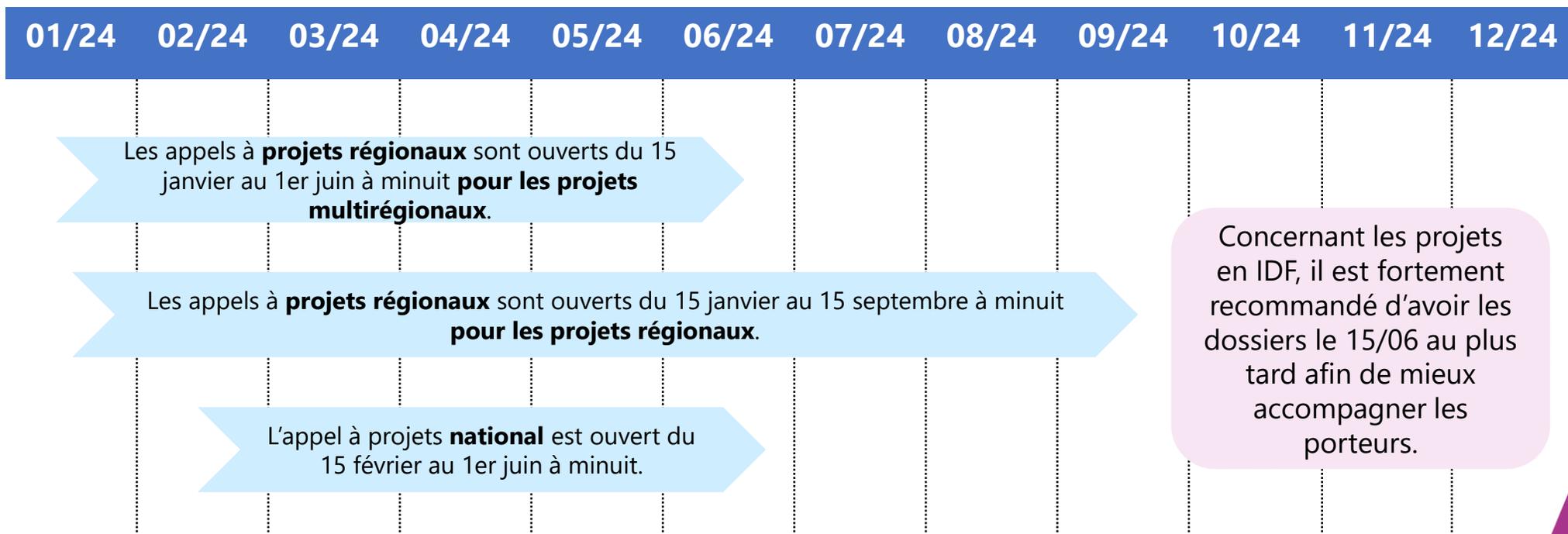
### Les outils pour vous aider à compléter le questionnaire de maturité

- Des outils en ligne peuvent vous aider à compléter l'autodiag: Le [lien vers l'autodiagnostic](#)
- Un ensemble de [guide](#) :
  - Un glossaire pour vous aider à comprendre les éléments techniques
  - Un tutoriel pour vous guider dans l'accès à l'autodiagnostic et après complétude, aux résultats
  - Un tutoriel pour vous présenter les 7 dimensions à renseigner que recouvre l'autodiagnostic

# Constitution du dossier

## Dépôt du dossier

- L'organisme gestionnaire d'un projet doit déposer sa demande directement via le [téléservice GALIS « PAI numérique »](#).
- Si le groupement est constitué de **15 ESSMS** (8 pour la Corse et les territoires ultramarins) et de **moins de 50 ESSMS ou de 50 ESSMS ou plus situés dans la même région**, la demande doit être déposée dans le cadre de l'appel à projets régionaux (cf. slide suivante).
- Si le groupement est constitué de **50 ESSMS ou plus situés dans plusieurs régions**, la demande doit être déposée dans le cadre de l'appel à projets national (cf. slide suivante).



# Constitution du dossier

## Les grandes étapes

Pour constituer son dossier de candidature il faut :

1

*Un porteur de projet programme ESMS numérique souhaite déposer un dossier.*

Il se rend sur le site internet de l'ARS IDF ou de la CNSA et trouve le [lien vers le téléservice de dépôt de dossier](#). Il est alors sur l'espace usagers.

2

*Il crée un compte, reçoit un email d'activation de compte, puis se connecte pour saisir sa demande.*

Pour créer son compte utilisateur, il faut saisir :

- Les informations de connexion
- Les informations personnelles

3

*Il saisit les informations demandées et joint des pièces justificatives*

Les pièces justificatives se trouvent sur la slide 29.

4

*Déposer son dossier de candidature*

Pour déposer son dossier de candidature, quelques précisions sur le téléservice :

- Sélectionner le téléservice « PAI Numérique » pour déposer son dossier
- Sélectionner son **financeur** :
  - Pour un projet national : sélectionner le financeur « National (CNSA - PAI Numérique) »
  - Pour un projet régional : sélectionner le financeur ARS à laquelle la structure est rattachée
- L'ensemble des pièces constitutives sont à déposer directement sur la plateforme Galis.
- Pour certaines pièces, une trame type recommandée mais non obligatoire est disponible sur le [site internet de la CNSA](#)

5

*Suivre l'état d'avancement de son dossier*

Se connecter régulièrement sur la plateforme Galis pour vérification de retour de la part de l'ARS (par exemple, en cas de pièce manquante ou non conforme).

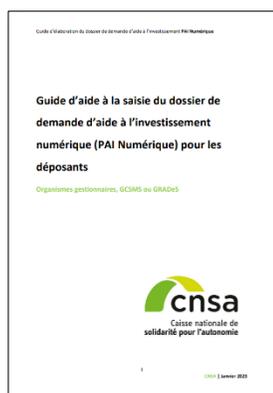
Suite au dépôt, l'ARS procède à l'instruction de la demande. En cas de pièce manquante ou non conforme, le candidat sera informé via son compte GALIS.

### **3. Dépôt du dossier**

# Dépôt du dossier

## Le téléservice GALIS

- Le dépôt de la demande comporte **deux étapes** :
  - Création d'un **compte utilisateur** sur la plateforme Galis : il faut saisir les informations de connexion ainsi que quelques informations personnelles.
  - Suite à la création du compte il est possible de **déposer la candidature** en sélectionnant le **téléservice « PAI Numérique »**.
- Lors du dépôt de la candidature, le candidat doit choisir son **financeur** :
  - Financeur « National (CNSA - PAI Numérique) » pour un projet national
  - Financeur ARS à laquelle la structure est rattachée pour un projet régional
- Suite au dépôt, l'ARS procède à l'instruction de la demande. En cas de pièce manquante ou non conforme, le candidat sera informé via son compte GALIS.



Les déposants doivent consulter le **guide d'utilisation** du téléservice PAI numérique [ici](#).

# Dépôt du dossier

## Checklist du candidat

Vérification de la recevabilité du projet	OK
1. Création d'un compte utilisateur sur la plateforme GALIS.	<input type="checkbox"/>
2. Dépôt de la candidature dans les délais.	<input type="checkbox"/>
3. Consultation régulière du compte GALIS pour vérification de retour de la part de l'ARS (par exemple, en cas de pièce manquante ou non conforme).	<input type="checkbox"/>
4. Dépôt de pièces complémentaires, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>